

Formation contrôle interne

9 & 10 mai 2023

Le Règlement (UE) 2020/1503 est entré en application le 10 novembre 2021. Dans son article 12 relatif à la demande d'agrément en tant que prestataire de services de financement participatif, le Règlement européen impose aux plateformes de décrire « le dispositif de gouvernance et des mécanismes de contrôle interne mis en place pour assurer la conformité avec le règlement (UE) 2020/1503, et notamment des procédures de gestion des risques et des procédures comptables. » Financement Participatif France, avec l'appui de Lyncas, cabinet de conseil en Stratégie, Transformation et Réglementaire, membre de FPF, propose aux plateformes agréées PSFP ou en cours de demande d'agrément PSFP une formation afin de bien appréhender les exigences des régulateurs au regard des dispositifs de contrôle interne à mettre en œuvre.

Financement Participatif France, association loi 1901, immatriculée sous le SIRET 804 506 798 00045 est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Île de France, et certifié Qualiopi.

Présentation et objectifs

Public

Tous les prestataires de services de financement participatif tels que définis dans le Règlement (UE) 2020/1503, agréé Prestataire de services de financement participatif ou en cours de demande d'agrément, conformément à l'ordonnance du 22 décembre 2021.

Le nombre de participants est limité à 10.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation. Il est cependant demandé aux participants de renvoyer un questionnaire d'attentes afin de mieux connaître leur profil et d'adapter la formation.

Durée de la formation

La formation dure une 8 heures, réparties en deux demi-journées :

- Mardi 9 mai, 14h-18h
- Mercredi 10 mai, 9h-13h

Lieu de la formation et accessibilité

Par visio-conférence via Zoom, ou en présentiel, chez Lemonway, 8 Rue du Sentier, 75002 Paris.

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En cas de besoin particulier, n'hésitez pas à nous contacter.

Objectif pédagogique

L'objectif de cette formation est d'aider les PSFP et futurs PSFP à mettre en place un dispositif de contrôle interne et de conformité pérenne, efficace et durable ainsi que de diffuser une culture risque tout en s'assurant de respecter les obligations découlant d'un statut réglementé.

Compétences visées

- ✓ Connaître ses obligations de conformité en tant que PSFP réglementé ;
- ✓ Mettre en place un corpus documentaire ;
- ✓ Cartographier ses risques ;

- ✓ Développer les outils de conformité et de contrôle qu'ils soient internes ou externes ;
- ✓ Mettre en place un contrôle périodique.

Méthodologie

- Dispositif de formation structuré autour du transfert de savoirs et compétences ;
- Apprentissage des concepts clés par la mise en situation ;
- Acquisition des compétences opérationnelles basée sur des cas pratiques ;
- Assimilation via des récapitulatifs réguliers et un questionnaire d'évaluation.

Modalité d'évaluation

- Avant la formation, un questionnaire d'attentes doit être complété par le stagiaire afin d'évaluer sa connaissance par rapport à l'objet de la formation.
- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée sous la forme d'un quizz en fin de session.

La formatrice

Aurore Péromet 



Consultante Sénior au sein du Cabinet Lyncas, diplômée du Master Droit et Éthique des Affaires. Avec plus de 10 années d'expérience en conformité, elle a très souvent mis en place la conformité et le contrôle interne dans des établissements réglementés tout en formant les collaborateurs sur les problématiques qui en découlaient.

Renseignements

Florence de MAUPEOU, Directrice générale FPF
florence.demaupeou@financeparticipative.org
06 59 93 50 92

Le programme

DEMI-JOURNÉE 1

INTRODUCTION

1. Présentation & Tour de table
2. Quizz d'évaluation initial

MODULE 1 : Connaître ses obligations de conformité en tant que PSFP réglementé

1. Vue d'ensemble du corpus législatif et réglementaire applicable aux PSFP ;
2. Les obligations de reportings.

MODULE 2 : Mettre en place un corpus documentaire

1. Les politiques et les procédures ;
2. La méthodologie de construction et de rédaction ;
3. La comitologie.

MODULE 3 : Cartographier ses risques

1. Définir les concepts clé relatifs au « Risk Management » ;
2. Construire un groupe de travail par service ;
3. Identifier des risques ;
4. Analyser les risques ;
5. Évaluer les risques ;
6. Définir un plan d'action ;
7. Méthodologie pour définir les scénarios de risque.

DEMI-JOURNÉE 2

MODULE 4 : Mettre en place un contrôle interne efficace et durable

1. Les définitions et rôles des lignes de défense ;
2. Construire les contrôles de premier niveau ;
3. Les contrôles de second niveau ;
4. Les différentes familles de risque ;
5. La comitologie.

MODULE 5 : Mettre en place un contrôle périodique

1. Définir le contrôle périodique ;
2. Expliquer comment le mettre en place ;
3. Détailler les obligations du PSFP en matière de contrôle périodique.

MODULE 6 : Développer les outils de conformité et de contrôle qu'ils soient internes ou externes Vue d'ensemble des outils mis à disposition

CONCLUSION

1. Quizz d'évaluation final ;
2. Enquête de satisfaction.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM

PRÉNOM

FONCTION

STRUCTURE

E-MAIL

TEL

ADRESSE DE FACTURATION

Participera à la formation les mardi 9 et mercredi 10 mai 2023 **en présentiel**

Participera à la formation les mardi 9 et mercredi 10 mai 2023 **en distanciel**

Contrôle interne

Format : 8 heures

Mardi 9 mai, de 14h à 18h

Mercredi 10 mai, de 9h à 13h

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix :

-550€ HT membres FPF
*30% de réduction à partir du
2^{ème} inscrit de la même structure*
- 650€ HT non membres FPF

Mode de règlement :

Les règlements se font à
réception de la facture, par
virement ou par chèque à
l'ordre de FPF

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CREDIT COOP
COURCELLES
IBAN : FR76 4255 9100 0008
0138 6233 617
BIC : CCOPFRPPXXX

Lieu de la formation :

Lemonway, 8 Rue du Sentier,
75002 Paris
Ou en visio-conférence Zoom.
*Le lien vous sera envoyé en
amont de la formation.*

CONDITIONS GÉNÉRALES

Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une facture est adressée au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Toutefois, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 5 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.